

Rénovation du poste 63/20 kV du TEIL avec extension de la surface du poste



**ANNEXES 2 ET SUIVANTS AU CERFA 14734 :
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL**

**RÉGION : AUVERGNE RHONE-ALPES – DÉPARTEMENT : ARDECHE
COMMUNE : LE TEIL**

JUILLET 2017 – v4

1 PRESENTATION DU SITE ET DES TRAVAUX ENVISAGES

Le projet s'inscrit dans la continuité du poste électrique du TEIL existant, sis le long de l'Avenue de l'Europe Unie sur la commune de LE TEIL (Ardèche). Plus précisément, les travaux concernent la parcelle n°BM001.

Le poste 63 / 20 kV du TEIL assure aujourd'hui l'interconnexion entre les postes de CHATEAUNEUF DU RHONE, VALS, MONTELIMAR, ainsi que l'alimentation des clients industriels. Il dispose d'une partie récente datant de 1988 et d'une partie plus ancienne datant de 1967, dont certains sous-ensembles de la partie jeu de barres sont considérés fragiles et nécessitant une mise en conformité afin de pouvoir garantir la sécurité de l'alimentation en électricité de Montélimar et ses environs.

Le projet consiste ainsi à réhabiliter la partie la plus ancienne du poste.

1.1 Présentation du site

Un passage sur site s'est effectué le 16 janvier 2017. La zone étudiée se compose d'un parking imperméabilisé qui fait office de dépôt d'objets divers. ENEDIS est le propriétaire actuel des lieux et les objets sont des éléments électriques.

Aucune végétation n'est présente au droit du site (quelques bryophytes sont présentes au droit des zones de l'asphalte craquelée ainsi qu'au niveau des zones où l'eau stagne parfois). Aucune espèce animale n'a été vue lors des prospections. **Aucune espèce protégée, ni végétale, ni animale, n'utilise le site.**

Notons enfin qu'aucune espèce végétale exogène à caractère envahissant n'a été recensée. La zone d'étude est donc sensible par rapport à un apport extérieur de germes.



Photographie 1 – Vue immédiate de la zone d'étude (point A sur la Figure 1)



Photographie 2 – Vue plus éloignée de la zone d'étude (point B sur la Figure 1)



Photographies 3 et 4 – Vue de l'entrée et de l'accès à la zone d'étude (points C et D sur la Figure 1)

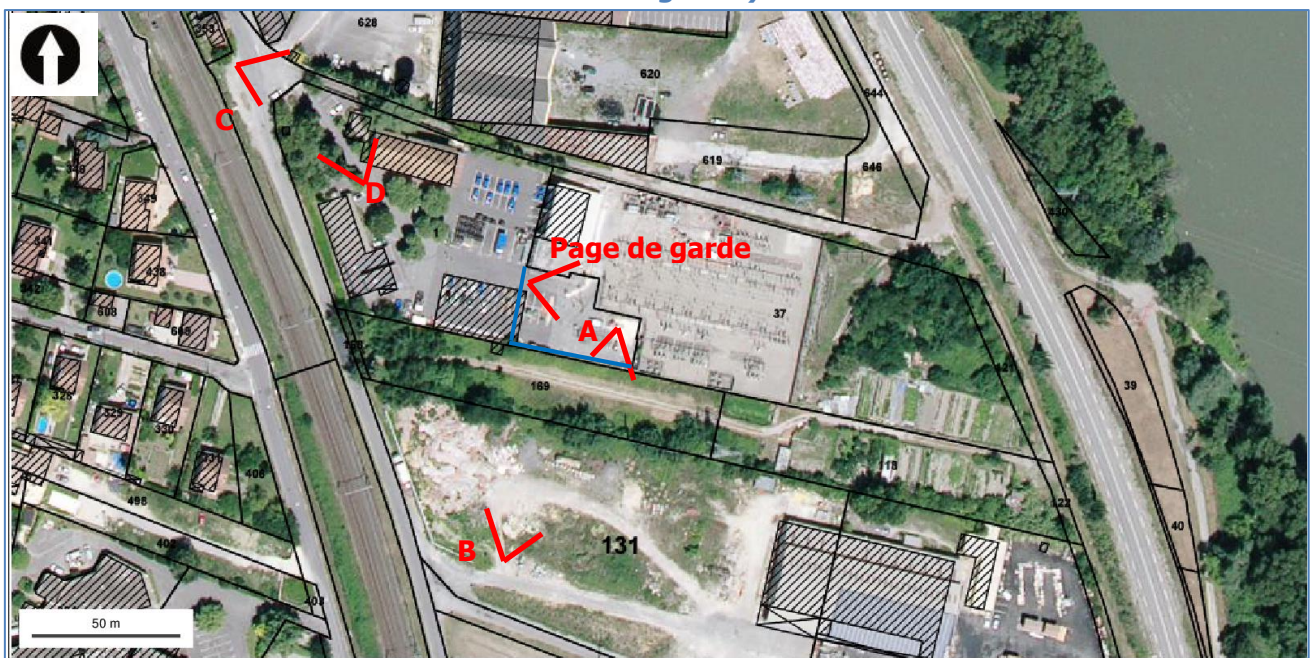


Figure 1 – Localisation des photographies ; en bleu, clôture future

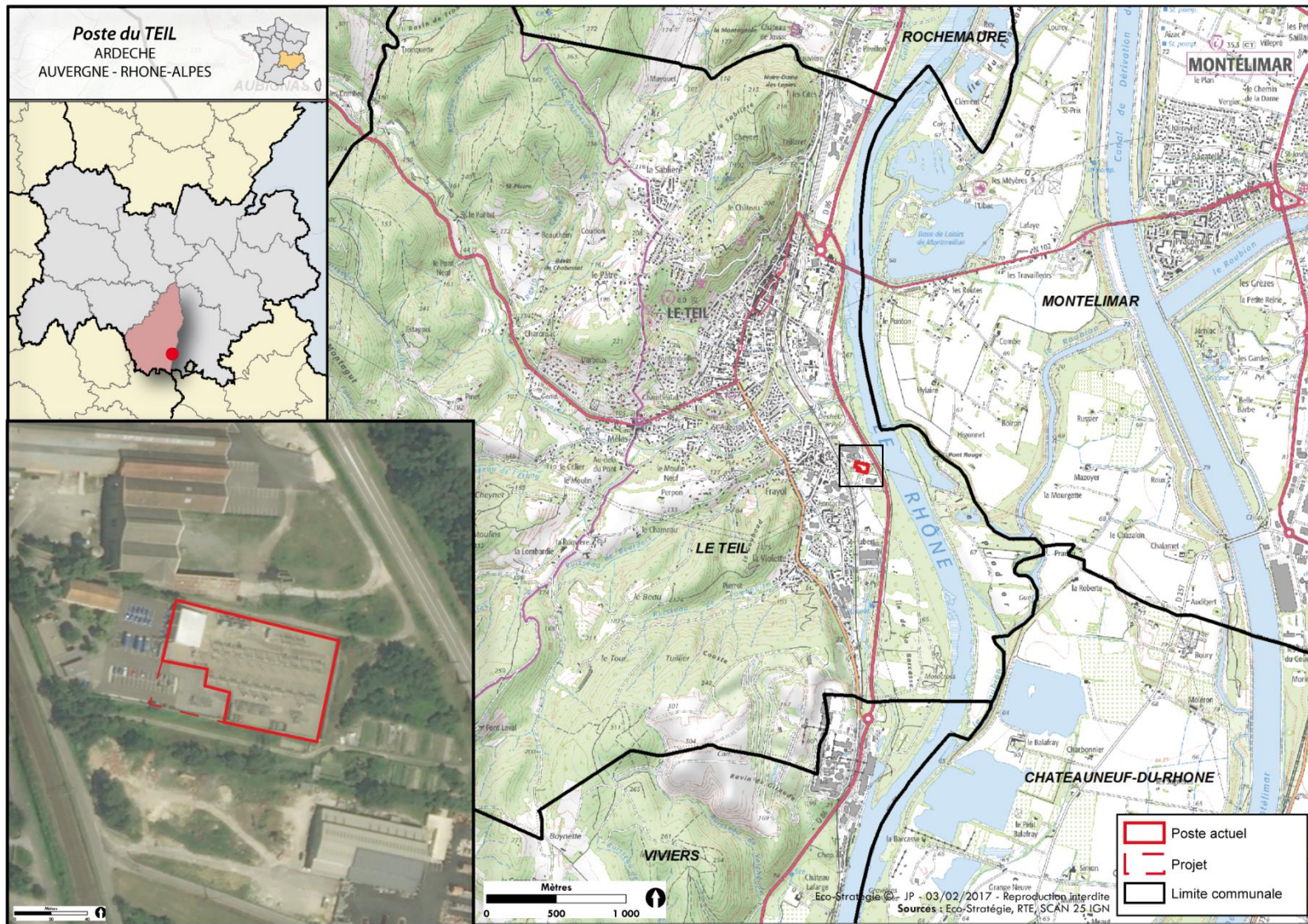


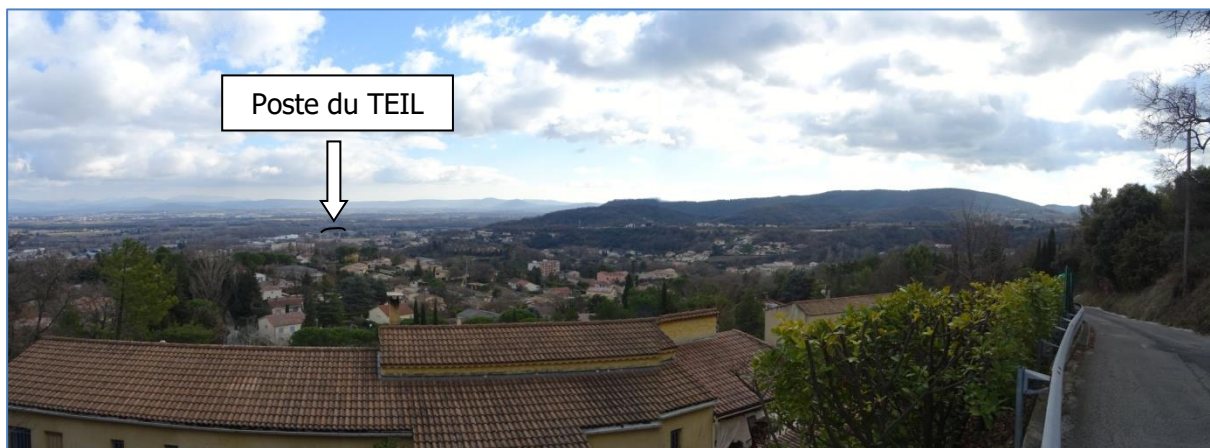
Figure 2 – Localisation du projet et de la zone d'étude

1.2 Analyse du paysage local

La zone d'étude s'inscrit en continuité du poste électrique existant du TEIL. Ce poste s'inscrit dans la plaine alluviale du Rhône, au sein de la zone artisanale et industrielle entre la RD 86 et la voie ferrée. Il est visible depuis les hauteurs mais sans constituer une « verrue » dans la mesure où il est situé en zone artificialisée dense.



Photographie 5 – Vue sur le poste du TEIL et la zone d'étude depuis le sud



Photographie 6 – Vue lointaine sur la plaine alluviale (depuis le chemin du Pâtre, GR42)

2 COMPLEMENTS SUR LA SENSIBILITE DU SITE

2.1 Risques naturels majeurs

2.1.1 Inondation

Le risque est ici lié à 2 phénomènes :

- **Débordement de cours d'eau** : ici, le Rhône uniquement en bordure est de la commune ;
- **Remontée de nappe phréatique** : le territoire est majoritairement faiblement exposé, mais quelques secteurs sont plus sensibles.

Le PPRNi du Rhône a été prescrit par **l'arrêté préfectoral du 16/07/2010**. La commune est actuellement concernée par 2 documents réglementaires :

- Le Plan des Surfaces Submersibles (PSS) du Rhône, approuvé le 8 janvier 1979 ;
- Le Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Montélimar, sélectionné selon l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 demandant de tenir compte, a minima, des impacts potentiels sur la santé humaine et l'activité économique de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation.

La cartographie du TRI de Montélimar apporte un approfondissement de la connaissance sur les surfaces inondables et les risques pour les débordements de certains cours d'eau (et des submersions marines) pour 3 types d'évènements (fréquent, moyen, extrême). Toutefois, cette cartographie du TRI n'a pas vocation à se substituer aux cartes d'aléa des PPRI (lorsqu'elles existent sur le TRI) dont les fonctions et la signification ne sont pas les mêmes.

Les enjeux sont établis en prenant en compte les critères suivants :

- Estimation de la population permanente dans la zone potentiellement touchée (INSEE, 2010) ;
- Estimation des emplois dans la zone potentiellement touchée (INSEE et SIRENE) ;
- Estimation de la population saisonnière (INSEE et office de tourisme) ;
- Bâtiments dans la zone potentiellement touchée (BDTopo) ;
- Types d'activités économiques dans la zone potentiellement touchée (BDTopo et IGN) ;
- Installations polluantes (IPPC et BDERU) ;
- Zones protégées pouvant être impactées par des installations polluantes : zones de captage d'alimentation en eau potable, masses d'eau désignées en tant qu'eaux de plaisance ou zones de protection des habitats et espèces (Natura 2000) ;
- Etablissements, infrastructures ou installations sensibles dont l'inondation peut aggraver ou compliquer la gestion de crise, notamment les établissements recevant du public (BDTopo et IGN).

Selon ces documents, la zone étudiée s'inscrit en scénario extrême d'inondation (en dehors des aléas fort et modéré).



Figure 4 – Localisation de la zone d'étude par rapport au risque inondation (TRI de Montélimar)

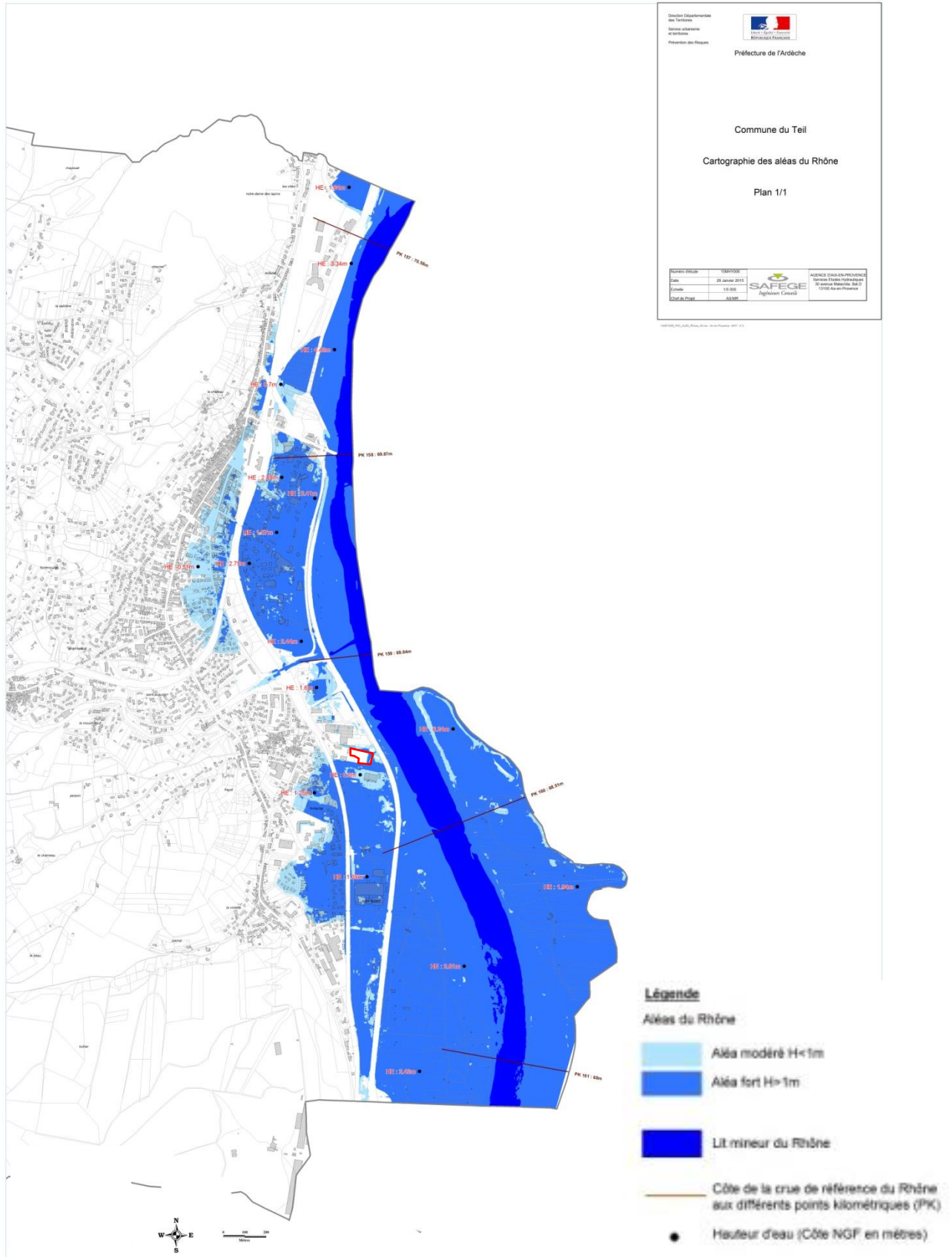


Figure 5 – Déclinaison en aléas inondation du Rhône (source : DDT) ; en rouge, poste actuel du TEIL

2.1.2 Transport de matières dangereuses

La zone d'étude s'inscrit à proximité de voies circulables empruntées par des véhicules transportant des matières dangereuses (voie ferrée, RD86 et Rhône). Pour garantir une sécurité optimale, des points de lutte contre les incendies sont disposés de façon régulière sur l'ensemble de la commune. Ainsi, l'hydrant le plus proche s'inscrit à l'entrée du site d'ENEDIS actuel, soit à 50 m de la zone d'étude. Cette bouche est conforme et présente un débit de 100L/s (source : SDIS07, 2016).



Photographie 7 – Localisation de la borne incendie par rapport à l'entrée sur le site du poste électrique du TEIL (source : Google StreetView)

2.2 Zonages écologiques

Source : Portail cartographique de la DREAL ARA (CARMEN)

Les travaux projetés s'inscrivent dans une zone industrielle totalement anthropisée située en ZNIEFF de type 2 :

FR2601 « Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales », localisée en frange est de la commune sur une surface totale de 23 838 ha. Cette vaste ZNIEFF délimite l'espace fonctionnel formé par le cours moyen du Rhône (depuis Lyon jusqu'à Pierrelatte), ses annexes fluviales : îles et brotteaux¹, ainsi que son champ naturel d'inondation. Outre la faune piscicole, le Rhône et ses annexes conservent un cortège d'espèces remarquables tant en ce qui concerne les insectes : grande richesse en libellules comme l'Agrion

¹ Îles de la plaine alluviale du Rhône

de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et le Sympetrum à corps déprimé (*Sympetrum depressiusculum*) que les mammifères : Castor d'Europe (*Castor fiber*) ou l'avifaune : colonies d'ardéidés, Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), etc. Ce zonage souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à l'hydraulique et à la préservation des populations animales ou végétales du Rhône.

La zone d'étude s'inscrit en dehors :

- de toute zone Natura 2000.
- de la ZNIEFF de type I **FR26010011 « Delta du Roubion et vieux Rhône à Rochemaure »**.

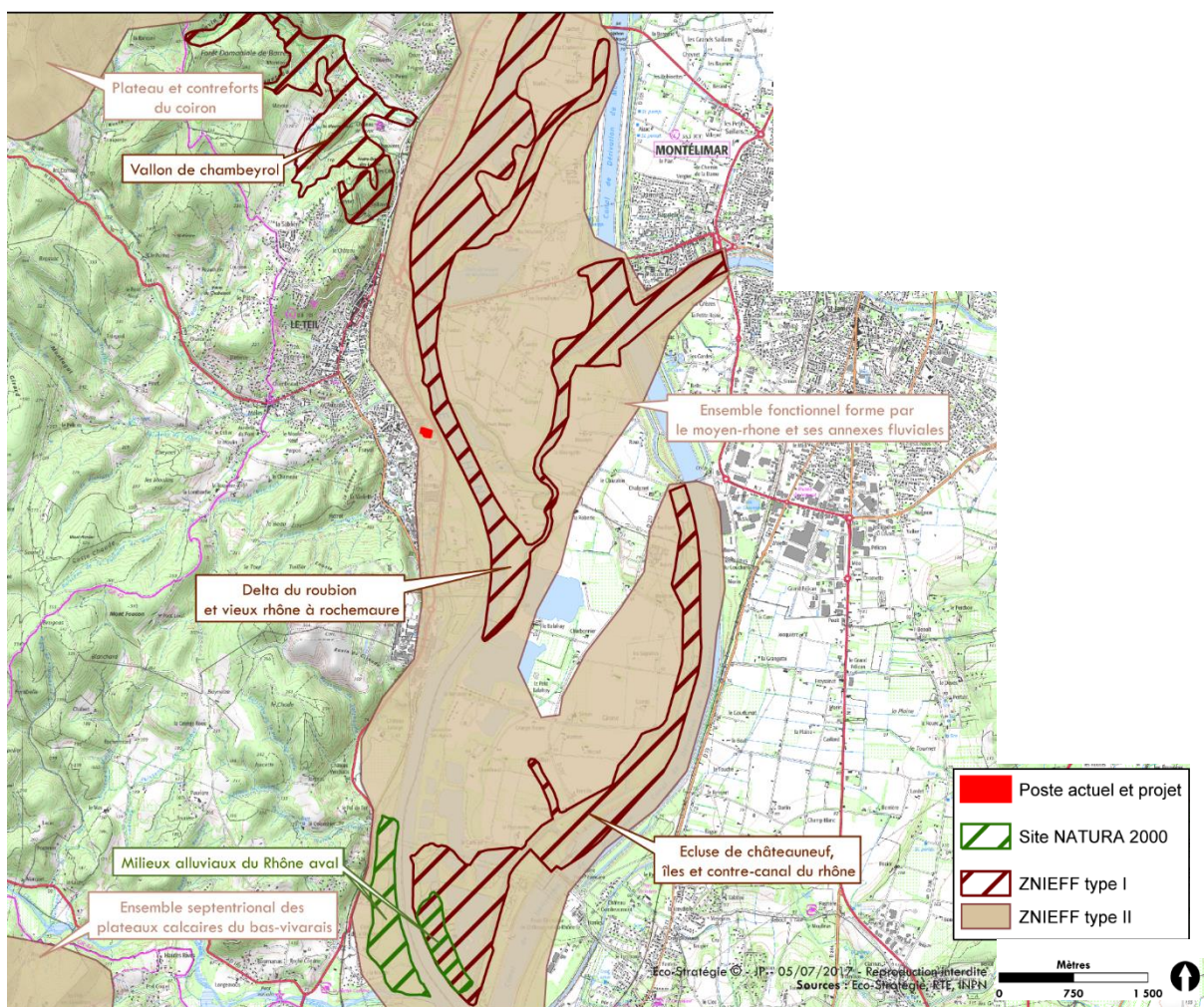


Figure 6 - Localisation du réseau écologique Natura 2000 et des ZNIEFF ; en rouge, poste électrique actuel du TEIL



Réalisation :

RTE - Direction Développement Ingénierie
Centre Développement & Ingénierie Lyon
5 rue des Cuirassiers
TSA 61 002
69 501 LYON Cedex 03